

# **ASSEMBLEE CONSTITUTIVE du COMITE DE VILLAGE de SAUTEYRAS le 12/04/2008**

---

**Etaient présents :**

**Mesdames**

**Michèle de Rouge - Vidal  
Patricia Ferreboeuf  
Christine Ameilbonne  
Aline Stelly  
Corinne Kerdraon  
Nicole Robin  
Suzanne Pranal**

**Messieurs**

**Jean-Paul Pranal  
Bertrand Boyer  
Guillaume Bonnemoy  
Alain Bonnemoy  
Michel Itier  
Dominique Portalier  
Dominique Guittard  
Henri Soulier  
Paul Ameilbonne  
Jean-Antoine Duclos  
Pierre Gatto  
Alain Robin**

---

**Sur proposition de rencontre (1) de notre nouveau Maire Monsieur Roger LEPETIT, se sont réunis à 10h30, dans la salle des mariages, les habitants de Sauteyras qui ont répondu présents pour cette réunion.**

**Accueillis par Monsieur Dominique PORTALIER 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur Dominique GUITTARD, Conseiller Municipal, coprésident du Comité de Village, désigné par Monsieur le Maire et Monsieur Michel ITIER Conseiller Municipal, les participants se présentent pour mieux faire connaissance.**

**Monsieur le Maire Adjoint, en ouvrant la séance, exprime en préalable que cette rencontre a pour but d'installer le Comité de Village de Sauteyras et son Bureau, dans le respect de l'engagement de la campagne électorale pour créer le contexte de vraie communication entre les habitants et le Conseil Municipal et réciproquement entre le Conseil Municipal et les habitants, et cela dans le cadre défini par la charte votée en Conseil.**

**Monsieur Dominique PORTALIER expose ensuite la teneur de la charte qu'il commente par rapport aux questions posées en précisant :  
« Les habitants du Comité de Village, sont toutes les personnes qui demeurent principalement et temporairement à Sauteyras, ou qui exploitent un commerce ou des parcelles agricoles en ne résidant pas nécessairement sur le secteur ».**

Avant de passer à l'ordre du jour, il est d'abord considéré, après échange :

- que le village de Sauteyras s'étend sur un espace de forme triangulaire avec à sa base la bordure du lac, du panneau routier SAUTEYRAS (à la sortie du Bourg d'AYDAT) jusqu'à l'entrée de la forêt à l'extrémité du boulevard du lac, et à son sommet le dernier chalet de la rue Beau Site.

- qu'un panneau d'affichage serait bien souhaitable pour les informations à communiquer aux habitants, puisque les comptes-rendus et notes seront rédigés par le bureau du Comité. Ce panneau devrait pouvoir aussi servir à l'affichage d'autres informations. Ce panneau comporterait une partie fermée à clé pour la communication officielle et une partie à disposition de tous. De l'avis des présents, le panneau pourrait se situer vers l'ancien garage (demeure de M. Olivier).

## **MISE EN PLACE DU BUREAU DU COMITE DE VILLAGE DE SAUTEYRAS**

Avec Monsieur Dominique GUITTARD coprésident (14 rue Beau Site), sur appel à candidatures de Monsieur Dominique PORTALIER, les participants décident de retenir pour deux ans :

Coprésidente : Madame Corinne KERDRAON, 11 b rue Beau Site,  
Secrétaire : Monsieur Henri SOULIER, 8 chemin de Papanilla,  
Membre : Madame Nicole ROBIN, 6 rue Beau Site,  
Membre : Monsieur Jean Paul PRANAL, 19 Boulevard du Lac,  
: Monsieur Pierre GATTO, 1 rue Beau Site.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Le temps d'échange consacré ensuite par les représentants de la Municipalité avec les habitants de Sauteyras pour noter les points à considérer, conduit à s'interroger d'abord sur le principe de vote, au sein du Comité, pour les choix de propositions qui seront ensuite à faire au Conseil Municipal.

Une personne une voix ? , une voix par famille ?, pour les personnes présentes, ou les familles présentes ?

Ensuite est mis en évidence le problème des déchets verts qui continuent à être déposés à tort dans les conteneurs, ainsi que le nombre et l'emplacement de ceux-ci dans les enceintes à créer.

Puis ce sont les nuisances occasionnées par la fréquentation de la rue Beau Site par les campings cars provenant de la départementale (Verneuge/ les Treize vents) qui sont évoquées et d'une façon plus générale par le nombre de passage de plus en plus élevés de véhicules, ainsi que le problème de la vitesse excessive adoptée par certains conducteurs. Nos élus devront proposer un moyen pour tenter d'y remédier. Sont proposés : un panneau indiquant une zone à 30 km/h, un chemin réservé aux riverains, etc.

Il est mis aussi en évidence la nécessité d'implanter en hiver une barrière à congères dans la zone découverte de la partie haute de la rue. Le terrain où devrait être implantée la barrière appartient à Monsieur Louis Veyre de Verneuge. Mme Ferreboeuf a déjà obtenu de la part de ce dernier une autorisation de principe.

Le constat de la pose d'une clôture au pourtour de la nouvelle base nautique suscite des interrogations diverses pour le maintien d'un accès libre au à la plage et au lac.

En tout cas, la clôture de toute la zone met en évidence une extension du domaine privé de la Fondation Jean Moulin, sans titre de propriété ou sans convention de mise à disposition, et cela au bénéfice de la Communauté de Communes et de l'EPIC, sur du foncier de la commune, puisque les anciennes parcelles de la section de Sauteyras sont maintenant devenues par arrêté préfectoral, propriété communale.

Avec l'existence du Comité de village de Sauteyras il est espéré que pour les souhaits exprimés depuis Novembre 2006 par le collectif qui s'était constitué pour le respect du droit de propriété et des ayants droits de la section, le Conseil Municipal fasse aboutir les démarches administratives indispensables pour que soit régularisée une situation de fait. On pourrait ainsi envisager qu'il soit tiré partie des revenus potentiels pour ce patrimoine foncier à usage commercial ou tout au moins des conditions d'utilisation privilégiées pour les habitants de la commune.

Les personnes présentes réaffirment déplorer la fermeture de l'enceinte de la plage qui aura certainement un effet dissuasif sur la venue massive des touristes et des habitants de Clermont, avec les conséquences désastreuses potentielles en matière de commerce.

La question de l'élagage des arbres bordant la route du lac est posée : la vue sur le lac étant limitée par ces arbres.

Pourquoi pas des "sacs à crottes" et poubelles idoines sur la promenade le long du boulevard du lac, ceci dans un but d'une part de pédagogie auprès des propriétaires de chiens et d'autre part par simple question d'hygiène.

Il est demandé un point de situation sur le déménagement de la médiathèque de Rouillas bas à Sauteyras au centre de loisir. Le projet se poursuit, les travaux d'aménagement de l'ancien office du tourisme démarreront dès l'installation de l'office du tourisme dans la nouvelle base de loisir.

Un souhait marqué est aussi exprimé pour l'enterrement des lignes électriques du secteur avec le bénéfice de travaux de voiries notamment pour l'élargissement du chemin de Papanilla dans sa partie supérieure pour assurer la sécurité des exploitants des parcelles fourragères compte tenu de l'accident (14/7/2007) signalé en Mairie, qui aurait pu s'avérer dramatique.

Ces points étant notés par Monsieur Dominique GUITTARD et avant que la séance soit levée à 12h40 par Monsieur Dominique PORTALIER 1<sup>er</sup> Adjoint, les membres du bureau se fixent une première rencontre devant le 21 du

boulevard du lac, le Samedi 26/04 à 11 h pour reconnaître : les emplacements possibles pour le panneau d'affichage, ceux des socles futurs pour les conteneurs poubelles. Ce sera aussi l'occasion de définir notre mode de fonctionnement et notre mode de relation avec les habitants.

#### **LISTE RECAPITULATIVE DES POINTS SOULEVES QUI DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UN SUIVI**

<b>Point à traiter</b>	<b>Statut</b>
<b>1. Modalités de vote</b>	<b>Règle générale à définir dans la charte ?</b>
<b>2. Panneau d'affichage, son emplacement</b>	<b>Examen par le bureau le 26 avril 2008</b>
<b>3. Conteneurs à ordures, emplacements, nombre</b>	<b>Examen par le bureau le 26 avril 2008</b>
<b>4. Affluence et vitesse excessives rue Beau-Site</b>	<b>Examen par le conseil municipal</b>
<b>5. Barrière à neige dans le haut de la rue Beau-Site</b>	<b>Examen par le conseil municipal</b>
<b>6. Question de la clôture du domaine du Lac</b>	<b>Examen par le conseil municipal</b>
<b>7. Elagage des arbres boulevard du Lac</b>	<b>Examen par le conseil municipal</b>
<b>8. Sacs à crottes et poubelles</b>	<b>Examen par le conseil municipal</b>
<b>9. Enterrement des lignes électriques</b>	<b>Examen par le conseil municipal</b>
<b>10.Elargissement du chemin de Papanilla</b>	<b>Examen par le conseil municipal</b>

(1) Invitation du 29 mars 2008, déposée dans toutes les boîtes aux lettres de Sauteyras, et comportant le document de la Commune d'AYDAT : « CHARTE DES COMITES DE VILLAGES »